

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL244

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 105, après le mots : "assemblées", insérer le mot : "parlementaires".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.